AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0182
FR0011471291-FS0081

3 février 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext)

Par courrier reçu le 30 janvier 2014, complété par un courrier reçu le 31 janvier, la société anonyme Isatis Capital[1] (23 rue Taitbout, 75009 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2014, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 333 333 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 4,67% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société YMAGIS dans le cadre d'un placement privé[3].

[1] Détenue à 100% par Salt Management SAS. Il est précisé que les fonds étaient auparavant gérés au sein du groupe BNP Paribas.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 145 071 actions représentant 11 087 943 droits de vote.
[3] Cf. communiqué de la société en date du 24 janvier 2014.